



Département Du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de Conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 15
Conseillers absents excusés 0 dont 0 procuration
Conseiller absent 0

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

### Séance ordinaire du 12 juin à 19h00

Convocation du 5 juin 2025

**Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.**

**Membres présents :** M. Francis MARANZANA, Mme Isabelle SCHANEN, M. Joseph SCHNEIDER, Mme Virginie THROO, Mme Isabella SCARAVELLA, M. Maurice COURTOIS, Mme Dominique LAURENT, M. Adrien TRITTER, Mme Laurence SANCHEZ, M. Marc WOLF, Mme Anne BOUSQUET, M. Alain WEINGARTNER, Mme Anne ROLL, M. François BOSSHARTH.

**Membres absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Virginie THROO assistée par Mme Céline ERHARD.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 9 avril 2025**
- 2. Travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Gare/Libération :**
  - Convention avec Orange
  - Parcelles à acquérir
- 3. Subventions aux associations**
- 4. Communauté de Communes : Répartition des sièges / prochaine mandature**
- 5. Achat de parcelle dans le Hohe Grueth**
- 6. Informations :**
  - Avenir médical de l'avant-vallée
  - Club-House : réception des travaux
  - Travaux de désimperméabilisation des cours de l'école élémentaire
  - Travaux forestiers : le point
  - Service Technique
  - Journée citoyenne : bilan
  - Récré-Vacances
  - Concours Maisons Fleuries
  - Communauté de Communes : visibilité touristique
- 7. Non exercice du droit de préemption**
- 8. Divers**

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

Il remercie l'ensemble des membres du Conseil municipal, présents au complet pour cette séance d'avant vacances estivales qui relève davantage d'informations que de décisions.

## **1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 9 avril 2025**

Mme Anne ROLL signale une erreur de plume, à la P19 au niveau de la délibération, il y a lieu de retirer les mots « à l'unanimité » pour les remplacer par « à la majorité ».

Aucune autre remarque n'est émise sur le dernier compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

## **2. Travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Gare/Libération**

M. le Maire présente la proposition financière de l'entreprise EHV pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'enfouissement des réseaux Eclairage et Télécom des rues de la Gare, Soppe et Libération.

### **Délibération**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- retient l'entreprise EHV pour les missions de Maîtrise d'œuvre relative à l'enfouissement des réseaux d'éclairage et de Télécom dans les rues de la Gare, Soppe et Libération.
- valide la proposition financière d'un montant de 10.399,07€ TTC
- autorise, le Maire ou un adjoint à signer les documents à intervenir.

• **Convention avec Orange**

M. le Maire présente la proposition de convention avec Orange pour l'enfouissement des réseaux des rues de la Gare, Soppe et Libération.

### **Délibération :**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec Orange pour l'enfouissement des réseaux des rues de la Gare, Soppe et Libération.

- **Parcelles à acquérir**

Durant la préparation du dossier relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux, on a pu constater quelques aberrations, notamment :

- La position d'un poteau d'incendie sur la propriété de M. et Mme VILLERMIN (5 rue de la Libération)
- Empiètement de la voirie sur des parcelles privées appartenant à M. ADAO et M. et Mme OREN.

M. le Maire a rencontré les intéressés afin de voir comment nous pourrions régulariser cette situation. Tous étaient d'accord pour céder à la Commune les parties concernées. M. le Maire leur a proposé 8.000€ l'aire (à l'identique de ce qui a été proposé aux époux CHABRIER) et demande l'autorisation d'engager les démarches auprès d'un géomètre, afin de pouvoir valider les cessions lors d'une prochaine séance.

### **Délibération :**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager les démarches auprès d'un géomètre pour la régularisation des anomalies de la rue de la Libération.

## **3. Subventions aux associations**

Mme Virginie THROO, présente le tableau projeté reprenant la proposition de montant de la subvention communale allouée à chaque association ayant rempli les conditions d'attribution et remis les documents demandés. Elle explique la manière dont ont été déterminés les montants (Base + Bonification 1-2 + nombre de membres de la Commune).

### **Délibération :**

Vu les explications de Mme Virginie THROO

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité détermine le montant des subventions attribuées aux associations de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Proposition 2025	Remarques / critères
G.A.S. pour le personnel communal	360,00 €	A sortir du tableau (voté à part)
Ass. Des œuvres scolaires	565,30 €	En fonction du nombre d'élèves (6,10€ élémentaire et 3,50€ maternelle)
<b>Associations sportives</b>		
AS Guewenheim		<i>Pas de demande depuis le changement de présidence</i>
Club Vosgien	500,00 €	Subvention de base + bonification 2
Ping-pong club	440,00 €	Subvention de base + 12 membres issus de Guewenheim
Tempo Dance club	380,00 €	Subvention de base + 6 membres issus de Guewenheim
Tennis club	390,00 €	Subvention de base + 7 membres issus de Guewenheim
<b>Associations culturelles ou de loisirs</b>		
Amicale philatélique	500,00 €	Subvention de base + bonification 2 (pour l'organisation du salon multicollection du 23 mars)
Amicale des sapeurs-pompiers	500,00 €	Subvention de base + bonification 2
APE Les lionceaux	500,00 €	Subvention de base + 36 familles de Guewenheim (taquet à 500€)
Ass. Des donneurs de sang	360,00 €	Subvention de base + bonification 1 + 4 membres issus de Guewenheim
Chorale Ste Cécile		<i>En attente des chiffres</i>
Clef des mots	340,00 €	Subvention de base + bonification 1 + 2 membres issus de Guewenheim
Comité de carnaval	260,00 €	Montant fixe, selon accord
CREPAG		<i>En attente des chiffres</i>
Pétanque club	480,00 €	Subvention de base + bonification 1 + 16 membres issus de Guewenheim
Petits Chanteurs	500,00 €	Subvention de base + bonification 1 + bonification 2
Sté de musique Sainte-Cécile		<i>Subvention de base + bonification 1 + bonification 2 &gt;&gt; somme versée à l'école de musique sur demande de l'association</i>
Les Mélodies de la Doll'air	1 370,00 €	D'après nombre d'élèves / déclaration CEA + subvention musique
RVY	150,00 €	Selon accord
Sté de pêche	500,00 €	Subvention de base + bonification 1 + 32 membres
UNC/AFN	280,00 €	Subvention de base + 8 membres issus de Guewenheim
Union des sapeurs-pompiers	360,00 €	D'après déclaration (18 actifs, 20€)
Voix du cœur	340,00 €	Subvention de base + 14 membres issus de Guewenheim
<b>Partenariats divers et dons</b>		
Association des arboriculteurs	50,00 €	
Restos du cœur	300,00 €	
Caritas Alsace	300,00 €	
APA	300,00 €	
Banque alimentaire	300,00 €	Cotisations CCAS en parallèle
Fondation du patrimoine	120,00 €	D'après le nombre d'habitants
<b>Total des subventions attribuées</b>	<b>10 445,30 €</b>	
<b>Reste à attribuer</b>	<b>3 554,70 €</b>	
<b>Montant total inscrit au budget</b>	<b>14 000,00 €</b>	

Les crédits nécessaires ont été votés au BP 2025 au compte 65748

#### 4. Communauté de Communes : Répartition des sièges / prochaine mandature

M. le Maire rappelle que le nombre et la répartition des sièges au sein des organes délibérants peuvent être fixés de deux manières :

- soit par accord local
- soit selon les modalités de droit commun

Il est proposé aux Communes de valider une nouvelle répartition des représentants avant le 31 août 2025, applicable pour la prochaine mandature.

Pour une meilleure équité entre les communes et le nombre de représentants, la Communauté de communes propose l'application des modalités de droit local sachant que cette proposition a été faite en collaboration avec les services de la Préfecture.

##### Délibération :

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;  
Vu le Décret n°2024-1276 du 31 décembre 2024, fixant la population municipale ;*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux:

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
  - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
  - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
  - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les Communes membres de la Communauté de Communes doivent approuver une composition du Conseil Communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes, représentant la moitié de la population totale de l'EPCI ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale, le Préfet fixera à 30 sièges, le nombre de sièges du Conseil Communautaire, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les Communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach un accord local, fixant à 37 le nombre de sièges du Conseil Communautaire, répartis, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article

L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Commune	Population municipale *	Représentants au Conseil Communautaire	Ratio de représentativité accord local
MASEVAUX-NIEDERBRUCK	3 615	<b>9</b>	107%
BURNHAUPT-le-BAS	1 981	<b>4</b>	87%
BURNHAUPT-le-HAUT	1 753	<b>4</b>	98%
SENTHEIM	1 534	<b>3</b>	84%
GUEWENHEIM	1 353	<b>3</b>	95%
LAUW	896	<b>2</b>	96%
LE HAUT SOULTZBACH	867	<b>2</b>	99%
SOPPE-le-BAS	780	<b>2</b>	110%
KIRCHBERG	716	<b>2</b>	120%
DOLLEREN	460	<b>1</b>	94%
SEWEN	488	<b>1</b>	88%
RIMBACH	433	<b>1</b>	99%
OBERBRUCK	390	<b>1</b>	110%
SICKERT	331	<b>1</b>	130%
WEGSCHEID	317	<b>1</b>	136%
	15 914	<b>37</b>	

\* Décret n°2024-1276 du 31 décembre 2024

Total des sièges répartis : **37**

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide de fixer à 37 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, répartis comme suit :**

Commune	Représentants au Conseil Communautaire
MASEVAUX-NIEDERBRUCK	<b>9</b>
BURNHAUPT-le-BAS	<b>4</b>
BURNHAUPT-le-HAUT	<b>4</b>
SENTHEIM	<b>3</b>
GUEWENHEIM	<b>3</b>
LAUW	<b>2</b>
LE HAUT SOULTZBACH	<b>2</b>
SOPPE-le-BAS	<b>2</b>
KIRCHBERG	<b>2</b>
DOLLEREN	<b>1</b>
SEWEN	<b>1</b>
RIMBACH	<b>1</b>
OBERBRUCK	<b>1</b>
SICKERT	<b>1</b>
WEGSCHEID	<b>1</b>
	<b>37</b>

**Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## 5. Achat de parcelle dans le Hohe Grueth

Mme Lucienne STEINER, représentante des héritiers de la famille WOLFERSPERGER a proposé à la Commune l'acquisition d'une parcelle située entre 2 parcelles communales dans le Hohe Grueth. M. le Maire propose d'en faire l'acquisition au prix de 30€ l'are comme à l'accoutumée, par acte administratif.

### **Délibération :**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir la parcelle n°140 Section 11, d'une surface de 13 ares 64 appartenant aux consorts WOLFERSPERGER représentés par Mme Lucienne STEINER (porte-fort).
- fixe le prix de vente à 30€ l'are soit 409,20 €.
- nomme M. Francis MARANZANA comme représentant de la Commune, l'acquisition étant réalisée par acte administratif.
- Les crédits nécessaires sont prévus au compte 2111.

## 6. Informations :

### **• Avenir médical de l'avant-vallée**

4 médecins étaient présents lors de la rencontre du 13 mai dernier. Suite à la visite du bâtiment rue Principale de M. LACHAIZE, les médecins semblaient être intéressés par le projet proposé provisoirement, mais n'écartent pas l'idée de la construction d'une maison médicale ultérieurement.

Toutefois un autre problème se pose, la Commune de Guewenheim n'est pas considérée comme une Commune touchée par le désert médical du fait que cette dernière soit reliée géo localement à Thann.

L'ARS doit être contactée afin de leur expliquer l'hérésie de la situation sachant que le Dr Eric ULLRICH reste actuellement le seul médecin généraliste sur le secteur entre Masevaux et Dannemarie.

D'un autre côté la Commune de Masevaux construit un nouveau pôle médical mais à ce jour, aucun médecin ne s'est encore manifesté.

### **• Club-House : réception des travaux**

Les travaux ont été réceptionnés avec un léger retard le 2 juin dernier, seules quelques réserves ont été posées pour la menuiserie intérieure, l'entreprise concernée a deux semaines pour régulariser la situation. L'enveloppe budgétaire a globalement été respectée, le résultat final de l'opération est satisfaisant. Une visite du chantier est à prévoir.

### **• Travaux de désimperméabilisation des cours de l'école élémentaire**

Le gros chantier de désimperméabilisation des cours de l'école élémentaire va débuter le 16 juin prochain. Suite à l'appel d'offres, c'est l'entreprise IDVERDE qui a été retenue.

Les travaux se dérouleront en deux phases :

A partir du 16 juin : début des travaux sur le plateau, les enfants de l'école occuperont uniquement la petite cour.

A partir du 15 juillet, afin de permettre l'organisation de la Fête nationale : début des travaux de la petite cour.

Une première réunion de chantier se tiendra le jeudi 19 juin.

M. le Maire annonce aux membres du Conseil que l'Etat a statué sur notre demande de subvention au titre de la DETR et que malheureusement notre dossier n'a pas pu être retenu cette année.

Dans l'attente d'une confirmation écrite, la Commune pourrait redéposer sa demande l'an prochain, même si les travaux auront été réalisés.

### **• Travaux forestiers : le point**

A ce jour, les coupes dans les parcelles 35 et 38 ont été réalisées (reliquat de 2024).

D'ici le mois d'Août et septembre, les coupes dans les parcelles 28/29 et 30 vont être effectuées.

Enfin des coupes dans les parcelles 21 et 26 de hêtres dépréssants vont être effectuées qui feront place à une plateforme de plantation.

- **Service Technique**

M. le Maire informe le conseil qu'à ce jour, le service technique de la Commune compte 3 agents. Quelques soucis sont rencontrés avec un agent, mais des actions sont actuellement mises en place pour y remédier malgré les dire d'un individu accusant la Commune de ne rien faire.

M. Alain WEINGARTNER a également accepté de prêter main forte à M. Francis MARANZANA dans la gestion du service technique.

M. le Maire souligne toutefois que la Commune dispose d'un service technique qui travaille.

- **Journée citoyenne : bilan**

Un bilan plus que positif peut être fait sur cette 12<sup>ème</sup> édition de la Journée Citoyenne.

On compte 75 inscrits dont 68 ont participé au repas, 12 chantiers réalisés.

Reste à terminer la peinture de quelques passages piétons, les sapeurs-pompiers ont quant à eux achevé la fin de leur chantier lors d'une seconde matinée de travail.

Des remerciements à l'ensemble des bénévoles sont en cours de rédaction.

M. le Maire s'excuse de ne pas avoir pu être présent retenu en dernière minute par un évènement personnel.

M. Joseph SCHNEIDER explique, pourquoi le chantier du remplacement des abats sons a été annulé et remplacé par la mise en place des nouveaux radars pédagogiques.

- **Récré Vacances**

Le programme de la 37<sup>ème</sup> édition de Récré Vacances vient d'être publié, les inscriptions ont débuté et on en dénombre déjà 75 à ce jour.

Cela devient difficile de proposer aux enfants un programme chargé mais 12 associations ont joué le jeu et permettent de proposer 48 créneaux d'activités.

Sur les conseils d'une représentante de la CAF, la Commune a déposé une demande de subvention au titre des activités Récré-Vacances, fin d'année dernière. La Commune vient d'être avisée qu'une subvention de 3.300€ lui a été allouée.

C'est pourquoi, deux grandes soirées familiales vont être organisées en parallèle du Marché mensuel :

- **Le 3 juillet** : Activités Arts du cirque proposées par la Compagnie des Naz, exposition littéraire proposée par l'association des Clefs des mots ainsi qu'un spectacle de cirque de la Compagnie pour clore la soirée.
- **Le 7 août** : Un Cinéma en plein air où sera diffusé un film d'animation « Tous en scène ». La projection se déroulera à l'issue du marché à 21h30 dans le verger servant également de parking pour le Marché des potiers. Des boissons et petites gourmandises seront proposées à la vente par des associations.

- **Concours Maisons Fleuries**

Mme Isabelle SCHANEN annonce que le concours des Maisons Fleuries n'aura pas lieu cette année. Effectivement seules 2 ou 3 personnes se sont manifestées suite à notre campagne d'inscription au concours diffusée dans l'une de nos « Informations Village ».

- **Communauté de Communes : visibilité touristique**

M. le Maire informe les membres du conseil que la Communauté de communes a pour projet la mise en place de panneaux aux entrées du village permettant de valoriser notre belle vallée. Cette opération serait totalement prise en charge par la Communauté de communes.

Mme Anne ROLL s'interroge sur le coût d'une telle opération et de son utilité.

## **7. Non exercice du Droit de préemption**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption lors des cessions suivantes :

- Propriétés situées Section 21 parcelles n° 412/9, 414/9, 418/9 et 415/9 d'une superficie totale de 6 ares 19, appartenant aux consorts STEMPFEL au profit de l'Association Syndicale Libre du lotissement 11a, 11B, 11C rue Principale à Guewenheim.
- Propriété située Section 1 parcelle 594/200 d'une superficie de 8 ares 49, 5 rue de l'Usine, appartenant à M. et Mme Jean-Pierre NEFF au profit de M. Stéphane Gustave BRINGEL.

## **8. Divers**

- Mme Anne ROLL réitère sa demande quant au montant dépensé pour les frais de bouche par la Communauté de Communes. M. le Maire lui conseille d'adresser une demande directement auprès des services de la Communauté de Communes. M. Adrien TRITTER en profite pour lui demander d'intégrer les chiffres analytiques du périscolaire à sa demande.
- Mme Anne BOUSQUET demande où en est la décision de transférer les enfants de Guewenheim au Collège de Masevaux. M. le Mairie confirme qu'il ne s'agit pour le moment que d'une réflexion car on observe bien un vieillissement de la population dans le haut de la vallée qui engendre une baisse des effectifs sur le Collège de Masevaux, alors que les effectifs augmentent pour le collège de Burnhaupt. Un rééquilibrage est envisagé mais pas encore validé sachant qu'il est envisagé de laisser finir leur cursus sur le Collège de Burnhaupt aux enfants s'y rendant déjà pour ne pas les perturber.
- M. Joseph SCHNEIDER aborde le sujet des turbidités de l'eau ces derniers temps. M. le Maire lui répond que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) est informé et s'occupe d'en rechercher les causes.

M. le Maire clôture la séance à 20h20 en souhaitant un bel été aux conseillers.

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de GUEWENHEIM  
de la séance du 12 juin 2025**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 9 avril 2025
2. Travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Gare/Libération :
  - Convention avec Orange
  - Parcelles à acquérir
3. Subventions aux associations
4. Communauté de Communes : Répartition des sièges / prochaine mandature
5. Achat de parcelle dans le Hohe Grueth
6. Informations :
  - Avenir médical de l'avant-vallée
  - Club-House : réception des travaux
  - Travaux de désimperméabilisation des cours de l'école élémentaire
  - Travaux forestiers : le point
  - Service Technique
  - Journée citoyenne : bilan
  - Récré-Vacances
  - Concours Maisons Fleuries
  - Communauté de Communes : visibilité touristique
7. Non exercice du droit de préemption
8. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
<b>BARBERON</b>	Jean Luc		
<b>MARANZANA</b>	Francis		
<b>SCHANEN</b>	Isabelle		
<b>SCHNEIDER</b>	Joseph		
<b>THROO</b>	Virginie		
<b>SCARAVELLA</b>	Isabella		
<b>COURTOIS</b>	Maurice		
<b>LAURENT</b>	Dominique		
<b>TRITTER</b>	Adrien		
<b>SANCHEZ</b>	Laurence		
<b>WOLF</b>	Marc		
<b>BOUSQUET</b>	Anne		
<b>WEINGARTNER</b>	Alain		
<b>ROLL</b>	Anne		
<b>BOSSHARTH</b>	François		